

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

REUNION PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M. René GOREUX, Greffier provincial a.i. assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10'

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 27 mars 2012 ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de Groupe, je voudrais excuser Mme la Greffière provinciale, M. PIRE qui arrivera tardivement ainsi que M. GILLES.

Madame BLAISE, vous avez des Conseillers à excuser ?

Mme BLAISE.- Nous sommes au complet.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- pas d'excusés pour l'instant.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- M. CULOT est excusé.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Mme CHRISTIANE sera absence et Mme GOFFIN sera en retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire**

III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2012.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 26 mars 2012.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2012).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Communication de Mme la Présidente

Mme LA PRESIDENTE.- Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualisé de la séance de ce jour et je le rappelle à tous les Conseillers que jeudi, le Conseil aura lieu à 16H00 et pas à 15H00. Je le rappellerai au fur et à mesure.

V.- Question d'actualité

Document 11-12/A11 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au RFC Liège - Athlétisme et notre Province de Liège.

Mme LA PRESIDENTE.- Je crois que les deux Conseillers provinciaux M. GERARD et M. STEIN ont décidé de ne pas venir à la tribune et ont demandé la réponse.

Je donne la parole à M. le Député provincial pour la réponse du Collège. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues.

En réponse aux interrogations de Messieurs André STEIN et Gérard GEORGES, suite aux propos tenus dans un organe de presse locale par Monsieur Pol FORTHOMME, concernant la politique de la Province de Liège en matière de soutien aux sports et aux sportifs et plus particulièrement dans la discipline de l'athlétisme, permettez-moi de vous faire le point sur les multiples initiatives qui ont été prises et réalisées depuis de nombreuses années.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

En 1994, la Province a passé avec la Ville de Liège un bail emphytéotique d'une durée de 27 ans renouvelable afin d'obtenir un droit réel sur la partie du site de Naimette-Xhovémont comprenant la piste d'athlétisme et ainsi, pouvoir en assumer le bon fonctionnement.

Depuis, l'infrastructure a subi de nombreux aménagements pour améliorer et dynamiser l'utilisation de ce superbe site et ce, à ce jour, pour un montant de près de 4.500.000 €, ce qui, vous le relèverez, n'est pas ridicule, loin de là, subventions étant comprises dans ce montant de 4.5000.000 et les travaux réalisés à l'initiative de mes prédécesseurs en charge des Sports et de mon collègue en charge des Infrastructures, Monsieur Georges PIRE.

Il est bon de faire un récapitulatif des différents travaux et aménagements réalisés. Citons, à titre d'exemples et de manière non-exhaustive, les entreprises suivantes. Les chiffres sont bien entendu arrondis. Je vais, vous m'en excuserez, citer toute une série de chiffres mais je pense qu'il était nécessaire d'apporter tous les éléments de réponse puisqu'il est vrai que l'article de presse incriminé visait à considérer les investissements de la Province en la matière comme étant peanuts et étant plutôt des investissements jamais réalisés.

En 1995, des travaux de clôture en treillis d'une partie du site afin d'éviter les intrusions pour un montant de 48.000 €.

L'installation d'un éclairage extérieur et d'une cabine à haute tension pour un montant de 163.000 €. Ces travaux, outre l'éclairage de la piste et du terrain de football, comprenaient l'éclairage du parking et des abords, le renforcement de l'installation électrique par l'implantation d'une cabine à haute tension ainsi que la sonorisation du site.

En 1996, es travaux de rénovation de la piste pour un montant de 390.000 €. La réalisation de pistes annexes de concours, pour le saut, le lancer, pour un montant de 151.000 €. La réalisation d'une clôture métallique à rue pour un montant de 46.000 €.

En 1998, la construction de la tour de chronométrage pour un montant de 281.000 €.

En 2000, la construction d'une cafétéria, de vestiaires et d'une salle d'échauffement pour un montant de 1.552.000 €. La restauration des tribunes et la remise en état des locaux sanitaires pour un montant de 71.000 €. Tout ceci ayant évidemment

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

bénéficié de subventions de la Région Wallonne.

En 2007, les deuxièmes travaux de restauration de la piste, soit la remise en état du revêtement, pour un montant de 190.000 € avec subside bien entendu.

Et depuis 1995, il faut également compter que nous avons acquis divers équipements sportifs, du matériel pour la cafétéria, nous avons modernisé les sautoirs en hauteur et à la perche, le tout pour un montant de 270.000 €.

Tout ceci, sans compter les divers travaux de drainage, d'égouttage, d'entretien des abords, etc.

En 2009, outre la mise en place d'un système d'arrosage des terrains pour un montant de 5.000 €, la Province a convenu de s'associer avec la Ville de Liège pour réaliser de nouvelles infrastructures sportives sur le site de Naimette-Xhovémont.

Le projet consiste à réaliser un nouveau terrain de rugby, une piste d'échauffement pour l'athlétisme, et deux aires de lancer de javelot et du poids.

En 2011, une fois le permis d'urbanisme délivré, le Service technique provincial a finalisé une nouvelle étude en reprenant les mêmes fonctions sportives définies dès le départ.

Ce projet, réalisé en partenariat avec la Ville de Liège, a été adjugé pour un montant de 882.000 €, j'arrondi les chiffres, TVAC dont 415.000 €, j'arrondi ici aussi, à charge de la Province de Liège et 467.000 € j'arrondi, à charge de la Ville de Liège et c'est toujours en attente de la délivrance de subsides. Ici encore, la Province devrait bénéficier d'un subside de 75 % du montant de l'adjudication.

La construction d'un bâtiment scolaire a débuté en 2011. Il est destiné aux sections "Sports" de l'enseignement provincial. Il est implanté dans le prolongement de la cafétéria et des vestiaires, ce qui va permettre une meilleure occupation des bâtiments et de leurs installations techniques ainsi que du site sportif.

Le coût de cette construction est de 1.300.000 € dont un subside, de la Communauté française, estimatif de 646.000 € pour la construction des classes et locaux spécialisés et de 26.000 € pour la réalisation du premier équipement fixe.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

Aussi, le site ayant fait l'objet, en 1995, d'un contrat de mise à disposition au RFC Liège Athlétisme, notons que la Province de Liège, a, à la demande expresse du RFC [qui éprouvait de grosses difficultés à assurer les charges lui incombant] et de son Président Monsieur Pol FORTHOMME, a pris en charge la moitié des frais énergétiques : eau, gaz et électricité.

De plus, outre les infrastructures et l'engagement financier que cela représente, la Province met également du personnel à disposition sur le site de Naimette afin d'assurer la gestion du site. Ce sont 4 agents à temps plein qui y travaillent, ce qui représente une charge salariale annuelle de 157.888 €.

Enfin, depuis 2002, sur le même site, la Province de Liège organise conjointement avec la société « GOLAZO SPORTS », le Meeting International d'Athlétisme de la Province de Liège.

La Province de Liège met donc à disposition le Complexe Sportif de Naimette-Xhovémont ainsi que du personnel, du matériel et des véhicules du Service des Sports de la Province de Liège, utiles à l'organisation. De plus, la Province prend en charge une partie des frais liés à l'organisation à concurrence maximum de 49.000 € et octroie à « GOLAZO SPORTS » une aide financière forfaitaire de 170.000 €.

Cette contribution provinciale permet de créer un évènement sportif de qualité technique et médiatique.

Enfin, permettez-moi également de rappeler que la Province de Liège a, également, investi une somme de près de 380.000 € pour la construction d'une piste d'athlétisme à Waremme.

Ainsi, chers collègues, comme vous pouvez le constater à partir de cet énoncé, la politique sportive provinciale n'a jamais manqué d'ambition et est bien à l'écoute de tous les sports et de tous les sportifs. Et n'en déplaît, le Collège provincial a toujours installé ces ambitions dans des actions de fond et sur le long terme, qui sont loin, très loin, des effets d'annonce « tape à l'œil » et je dirais, manquant de fair-play, de Monsieur Pol FORTHOMME.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

**Document 11-12/RA/11 : Rapport d'activités 2011 relatif au secteur
« Le Département des Systèmes d'Information »**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 11 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/11). Le dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. Y a-t-il est intervenants ? Non.

Je clos la discussion et le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif au secteur « Le Département des Systèmes d'Information ».

**Document 11-12/RA/13 : Rapport d'activités 2011 relatif au secteur
« Les Grands Evénements »**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 12 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/13). Le dossier a été ouvert hie. Nous poursuivons la discussion générale. Y a-t-il des intervenants ? Non.

Je clos la discussion et le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif au secteur « Les Grands Evénements ».

**Document 11-12/RA/14 : Rapport d'activités 2011 relatif au secteur
« La Communication, le Protocole et les Relations extérieures ».**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 13 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/14). Le dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. Y a-t-il des intervenants ? Non.

Je clos la discussion et le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif au secteur « La Communication, le Protocole et les Relations extérieures ».

Document 11-12/RA/16 : Rapport d'activités 2011 relatif à « Euregio-Interreg »

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 14 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/16). Le dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. Y a-t-il des intervenants ? Non.

Je clos la discussion générale et le Conseil a pris

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

connaissance du rapport d'activités relatif à « Euregio-Interreg ».

Document 11-12/RA/01 : Rapport d'activités 2011 relatif au secteur « L'Agriculture ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 15 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/01). Je vous rappelle que MM. André GERARD et Jean STREEL sont intervenus hier et aujourd'hui, j'ai MM. José SPITS et Jean-Claude JADOT.

Y a-t-il d'autres intervenants ? M. DENIS aujourd'hui et Mme GOFFIN. Monsieur José SPITS, vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SPITS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Cette intervention tout d'abord pour souligner le travail effectué par les Services provinciaux, notamment en collaboration avec les Communes du Pays de Herve et notamment les Echevins de l'Agriculture dans différents secteurs qui sont les collectes des pneus agricoles, la plantation d'arbres fruitiers, on l'a souligné hier, et la problématique des coulées de boues.

Mais je voudrais ici souligner une problématique extrêmement importante qui prend de l'ampleur depuis quelques années. Je parle ici de la difficulté de la dimension de plus en plus impressionnante des largeurs des charrois agricoles. En effet, ceux-ci sont de moins en moins adaptés aux dimensions des chemins du Pays de Herve.

Or, ces chemins font partie intégrante de notre patrimoine paysagé et touristique et nous nous devons de les protéger pour les générations futures.

La problématique de la grandeur des tracteurs et des machines agricoles a des conséquences fâcheuses à deux titres, la première c'est une dégradation des revêtements des chemins et des accotements qui sont ainsi écrasés par la largeur des trains de roues et qui génère des coûts nécessaire à leur remise en état par notamment ici les Communes.

Le deuxième point c'est la sécurité des usagers faibles. Il faut savoir que les chemins sont de plus en plus utilisés dans le

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

cadre du développement touristique mais aussi dans le cadre d'une mobilité douce puisqu'on incite les citoyens à se déplacer de cette manière. Je sais que cette réponse n'est pas facile, qu'elle est double parce qu'elle concerne évidemment l'agriculture et les infrastructures routières et les chemins vicinaux mais je souhaiterais vraiment que la Province soit un élément moteur dans une discussion entre les différents partenaires de cette problématique. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M. Jean-Claude JADOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Avant toute chose et avant de poser ma question, je souhaiterais vraiment remercier l'ensemble des Services Agricoles de la Province de Liège, pour les rencontrer régulièrement, pour leur remarquable efficacité qu'ils font au profit des agriculteurs.

La semaine dernière, lors de notre deuxième Commission, nous avons notamment abordé la problématique de la Ferme de Jevoumont. Il nous a été signalé que tant l'Université de Liège que les Facultés agronomiques de Gembloux étaient particulièrement intéressés par les analyses qu'ils effectuent sur le cheptel de cette Ferme.

Soit, c'est bien, c'est une excellente chose mais dans le contexte actuel ou malheureusement le prix du lait est une fois de plus tiré vers la baisse, l'asbl qui gère cette Ferme va au-devant d'un déficit budgétaire certain.

Ma question est donc la suivante : dans l'optique de la poursuite des activités de la Ferme, avez-vous déjà abordé avec ces deux Institutions l'aspect financier d'une telle continuité ?

En clair, seraient-elles d'accord d'intervenir dans le déficit d'exploitation de la Ferme ? Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. M. André DENIS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DENIS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Une question au Député Julien MESTREZ, l'Agriculture : la Province, conjointement avec l'AIVE annonce la mise à disposition des agriculteurs des containers leur permettant de récolter leurs flacons, seringues et autres déchets de soins vétérinaires contaminés.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

Lors j'ai quelques questions à ce sujet. Quelle est d'abord l'estimation budgétaire de cette action pour la Province, s'il y en a une ? Avez-vous déjà eu une évaluation en retour de cette action ? Où ces containers doivent-ils être enlevés par nos agriculteurs ? Où ces containers doivent-ils être déposés une fois remplis ? S'ils doivent être déposés aux parcs aux containers, cela peut-il se faire à n'importe quel moment ou alors comme, en ce qui concerne les vaches agricoles, à des dates bien prévues à l'avance ? Et enfin, la Province prend-elle en charge le coût total ou seulement le coût du container vide qu'elle offre aux agriculteurs ? Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Mme Marie-Noëlle MOTTARD, vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme MOTTARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Les membres du Conseil communal de Waremme ont eu droit récemment à un exposé sur le plan, je ne l'invente pas, « Carrot Power ». Comme on peut s'en douter, celui-ci est fondé sur la carotte.

La carotte c'est le légume que l'on mange à tout âge, du bébé au vieillard sans dent, c'est pratique, sous toutes ses formes, c'est un légume que l'on retrouve le plus dans l'assiette des Belges paraît-il, il paraît qu'on en mange 9,5 Kg par an et par habitant en Belgique.

Les auteurs de ce plan ont des objectifs assez ambitieux qui touchent toute une série de secteurs. Je résume très fort : bienfaits nutritifs en général et de la carotte en particulier, notamment dans les écoles et pour le sport. Autre slogan « Consommez bien, local et sain », labellisation du produit pour renforcer la carotte en tant que fleuron alimentaire wallon, notamment en vue de favoriser son exportation. Développement de nouveaux produits à base de carotte et j'en passe.

Ce plan touche donc l'agriculture, l'économie, la santé, le sport, l'enseignement, la gastronomie et pourquoi pas, la culture et le folklore...

D'après ce qui nous a été exposé, tous les niveaux de pouvoirs auraient été approchés et des contacts auraient été pris avec nos Services agricoles. Dans la mesure où je n'en n'ai pas entendu parler ici, dans cette Assemblée, Monsieur le Député pourriez-vous nous informer un peu plus sur ce plan ? Quelle suite la Province compte-t-elle y donner ? Dans quelle mesure y aurait-il divers

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

secteurs qui seraient concernés ou serait-il limité au secteur agricole ? Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Y a-t-il d'autres intervenants ? Non. Monsieur le Député, vous répondez aujourd'hui ou demain ? Aujourd'hui ! Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Ceci étant, si vous aviez l'occasion, comme Mme BINET a pu s'en rendre compte, dans les champs de carottes, celles qu'on prépare pour Hesbaye Frost qui transforme en dés de carottes, les pièces que c'est, tu dirais presque des betteraves !

Mme BINET, Conseillère provinciale (de son banc).- Je vous enverrai une photo Monsieur le Député.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- On a même fait des photos, oui. On n'a pas réussi à l'arracher. Elle cassait tellement... Enfin bref.

M. BERNAERDT, qui est là, me fera encore un signe parce qu'il y a juste une chose pour laquelle je n'ai pas vraiment la réponse me semble-t-il.

M. GERARD et M. DENIS m'interrogent sur une opération récente à laquelle la Province est associée mais ne nous parons pas des plumes du paon, c'est la Province de Luxembourg et l'Intercommunale AIVE qui ont mis au point toute une procédure pour l'élimination des déchets d'origine vétérinaire.

Le vétérinaire ne peut pas reprendre les déchets sales au risque de ramener éventuellement une saloperie dans une autre exploitation. Donc, il doit laisser tous ses déchets sales sur place et, à défaut d'une filière d'élimination, ça part on ne sait pas où. Jusqu'à présent. Voilà.

Donc, puisque l'AIVE désert dans l'Est de notre province 11 Communes, moitié germanophones, moitié francophones, c'est 5 et 6 évidemment hein, nous avons été sollicités pour voir si nous substituerions à la Province de Luxembourg pour apporter une aide aux agriculteurs, l'aide consiste d'abord dans tout l'effort de sensibilisation, dans tous les courriers qui ont été envoyés à 900 et des agriculteurs mais pas 900 et des à temps plein évidemment, c'est tous ceux qui sont repris, celui qui a 12 lapins est aussi repris dans la liste des agriculteurs et puis, nous offrons le récipient qui est un récipient de 60 litres en plastique, une fois

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

que le couvercle est mis dessus, c'est scellé, on ne sait plus l'ouvrir et tout au long de l'année, on peut y déposer les déchets d'origine vétérinaire et le rapporter au parc à containers de l'AIVE, dans l'Est, et on reçoit un bac vide et ça coûte à l'agriculteur alors 27 € et quelques cents pour l'enlèvement, le transport et le traitement dans une entreprise spécialisée pour l'élimination de ce type de déchets. Il n'y en a pas beaucoup, il n'y en aurait qu'une pratiquement en Belgique et qui se trouve du côté d'Anvers, ce n'est même pas chez nous.

Est-ce qu'ils le ramènent quand ils veulent ou un jour déterminé, je n'en sais rien, je pense que c'est quand ils veulent, il faudrait le vérifier mais, ils le ramènent quand c'est plein, quand ils veulent.

Je pense que c'est un service bien apprécié des agriculteurs puisque 160 ont d'emblée manifesté leur intérêt. En première évaluation, c'est que 160 agriculteurs sur ces 11 Communes ont souhaité obtenir le bac.

Qu'est-ce qui va se passer après ? On va d'abord évaluer combien vont les ramener. Ce n'est pas tout de les avoir donnés, il faut voir s'ils vont revenir. Donc, la première évaluation ça va être celle-là, c'est est-ce que vraiment les agriculteurs, à l'usage, vont ramener ces bacs que l'on leur a donné gratuitement donc jusqu'à présent, cela ne leur a rien coûté, quand ils vont les ramener, ça va leur coûter 27 €.

A partir de là, est-ce qu'il y a moyen de généraliser ? On en a évidemment tout de suite discuté le jour même de la distribution, j'ai envoyé un courrier aussi bien à l'AIVE qu'à Intradel pour leur demander de se concerter pour voir quelles seraient éventuellement les possibilités d'étendre ça dans toute la zone d'élevage, zone de grande culture n'est pas concernée, c'est les zones d'élevage qui sont concernées donc l'ensemble de l'Arrondissement de Verviers, la Basse-Meuse et le Condroz.

Est-ce qu'il est rentable pour Intradel de créer le service ou est-ce qu'il ne vaut pas mieux s'arranger avec l'AIVE pour sous-traiter puisqu'eux ont organisé « tot l'basore » ? Je dirais ce n'est pas à nous d'en discuter et nous nous sommes fixé, le Directeur général des Services Agricoles et moi-même, la fin de l'année pour dire de faire une évaluation et de voir l'opportunité de prolonger l'expérience. Je pense avoir répondu.

Monsieur STREEL, merci et merci à d'autres aussi, pour les propos élogieux tenus à l'égard des Services Agricoles de la

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

Province de Liège et vous avez mis en évidence que nous avons tenté de répondre positivement, tant aux demandes de Mme BINET concernant les coulées de boue d'origine agricole ou l'action en faveur des apiculteurs et je ne vais pas reprendre ici l'ensemble des activités qui ont été développées mais si vous le souhaitez je peux le faire, ou à Monsieur BASTIN qui s'était particulièrement préoccupé lors de la crise du lait, de la possibilité des circuits courts comme moyen de revenus complémentaires pour nos agriculteurs en transformation et vente en circuits courts, il faut quand même dire à cet égard que nous soutenons en circuits courts systématiquement des marchés du terroir, marchés des gourmets, fermes ou château etc., que nous avons soutenu, l'année dernière, 6 émissions Télétourisme qui tournaient toujours autour d'un restaurant mettant en œuvre des produits du terroir à partir duquel on allait chez le producteur qui avait produit les matières premières mises en œuvre par le restaurateur et surtout, je dirais, l'élaboration d'un site internet qui s'appelle www.agricharme.be et où vous trouvez 950 occurrences, donc 950 produits différents issus de 250 producteurs ou transformateurs artisanaux, de produits de la province de Liège, en sachant qu'il y en a déjà 100 rien que pour les fromages. Un peu de tout, vous aurez un peu de publicité, 100 fromages différents en province de Liège.

Donc, nous avons pu donner réponse, Monsieur SPITS vient de monter à la tribune pour se féliciter des collaborations qu'on a pu avoir avec les Communes du Plateau de Herve, que ce soit les pneus, que ce soit la rouille grillagée, que ce soit les poiriers, que ce soit aujourd'hui même les coulées de boue, c'est évidemment d'autant plus facile lorsque ces Communes se sont organisées entre-elles et sont de véritables partenaires puisqu'il faut savoir que les 13 Echevins de l'Agriculture de toutes ces Communes se réunissent régulièrement, une fois par mois en général, pour examiner ensemble toute une série de problématique et donc, pour les Services Agricoles, j'insiste sur le fait d'ailleurs que l'on déborde sur la Communauté germanophone, qui collabore aussi au travers de la Commune de Lontzen si je ne m'abuse, et donc, c'est beaucoup plus facile pour les Services Agricoles lorsqu'on peut établir un vrai partenariat avec alors, un pouvoir de base pour la relation avec les agriculteurs, voire pour la relation avec les citoyens dans le cadre de la lutte contre la rouille grillagée du poirier.

C'est relativement, je vais faire un peu de philosophie, on est aussi à la fin de la législature, je dirais que pour que ce genre de collaboration puisse s'établir, il faut sans doute, peut être, un Député des Services qui ont une oreille mais il faut aussi une opposition qui collabore et qui fait des propositions et pas qui se cantonne dans l'opposition systématique, ou politique, si ce n'est

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

évidemment quand on vote le budget, désolé Christophe mais ça c'est un acte politique majeur sur lequel nous savons bien que nous n'aurons jamais d'accord mais je dirais, moi aussi je voudrais aussi féliciter la manière dont l'opposition...

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- On a failli l'an dernier !

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Une abstention, ce n'est déjà pas si mal !

(Rires)

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- C'est vrai ! Donc, voilà, il faut bien constater qu'au cours de cette législature, à part quelques cas personnels particuliers et que j'ai trouvé assez scandaleux d'ailleurs, mais strictement personnel de l'une ou l'autre personne, les groupes de l'opposition ont été particulièrement constructifs.

C'est vrai aussi que quand on est dans l'opposition et qu'on peut dire « et j'ai obtenu quelque chose », c'est quand même plus intéressant de dire à l'électeur « et j'ai combattu tout sais-tu ».

Et donc, je pense que c'est dans notre intérêt que bien nous entendre, et nous l'avons fait, et je vous en remercie. Si, si, si Madame MARENNE, alors sans doute on a oublié de vous transmettre les informations complètes mais il est évident que nous avons, nous travaillons beaucoup dans l'accompagnement comptable, c'était ça hein Madame MARENNE, la comptabilité des entreprises agricoles, c'est depuis plus de 30 ans le travail de ce qu'on appelle aujourd'hui l'asbl PROMOGEST, un bon 200 entreprises qui sont accompagnées chaque année gratuitement les 5 premières années parce qu'il y a des subventions de la Région Wallonne pour les 5 premières années, et pourquoi pas plus, parce que c'est un marché partagé, je dirais, entre l'AWE, la FWA et les Services Agricoles, historiquement et géographiquement, sur le territoire provincial, les uns et les autres sont actifs, on essaye pas d'aller sur le terrain des autres et donc, nous sommes là, autour de 200 comptabilités accompagnées chaque année et chaque agriculteur qui en fait la demande est évidemment accompagné et donc, pas seulement les jeunes agriculteurs mais les nouveaux agriculteurs sont accompagnés gratuitement pendant 5 ans, donc la réponse a été apportée et quand à la filière permis G, alors on a les situations un peu différentes, avec le matériel des Services Agricoles qui doit être un matériel très spécifié, il faut un parcours d'essais homologué, il faut un tracteur présentant, un gros, GROS tracteur, il faut une grosse

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

benne, dont les normes sont fixées par la loi pour pouvoir former les jeunes ou moins jeunes d'ailleurs, et les Services Agricoles disposent de ce matériel à Waremme, le mette à disposition de la Promotion Sociale qui organise les cours et 25 jeunes et moins jeunes ont déjà pu bénéficier des formations permis G qu'on organise à la demande, en fonction des contraintes des agriculteurs que vous connaissez bien, et le dimanche s'il faut.

La situation est un peu différente à La Reid où nous allons réintervenir auprès de l'école parce que là, c'est l'école qui dispose du tracteur et de la benne pour l'organisation du permis G mais on est toujours me semble-t-il à la recherche d'un formateur bilingue, parce qu'on n'oublie pas la Communauté germanophone qui a souvent émis des demandes à cet égard.

Je pourrais vous dire Monsieur SPITS que la mobilité ce n'est pas moi, et les chemins vicinaux non plus. Mais ce serait peut être un peu court comme réponse. Ce n'est pas vraiment dans les compétences provinciales la largeur des véhicules agricoles mais avec mon collègue Georges, on va assurément voir dans quelle mesure on pourrait créer un groupe de travail sur la problématique.

Alors, c'est un peu compliqué Monsieur JADOT, sauf à refaire toute l'histoire que j'ai faite en Commission. Effectivement, il était dans les axes prioritaires que vous avez voté à l'unanimité, l'avenir de la Ferme de Jevoumont et l'avenir de la porcherie d'Argenteau étaient en point d'interrogation parce qu'il est difficile de justifier ces outils là par la proximité, par les avantages de la proximité comme on peut justifier les autres services agricoles.

En ce qui concerne la Ferme, il y a une demande effectivement très forte qui a été émise par plusieurs professeurs d'Université, tant de Gembloux que de la Faculté Vétérinaire pour dire « mais, ne dispersez pas un cheptel aussi bien connu et aussi bien maîtrisé puisque nous pouvons remonter aux parents jusqu'à 7 générations ».

On ne trouvera ça nulle part ailleurs, ça n'existe pas en Belgique. Et comme on va de plus en plus vers de la sélection génomique, donc sur base des gènes, du génome et non plus sur base de la belle gueule de la bête, phénotype, ne serait-il pas plus pertinent, oui, est-ce que c'est la mission de la Province sinon à se l'avoir déléguée par d'autres et donc, nous avons eu des contacts avec l'Université de Liège, le Vice-recteur, l'Administrateur, le Doyen de la Faculté Vétérinaire qui doivent nous envoyer un document normalement sous peu, précisant leurs attentes en la matière.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

Non, on n'est pas entré dans une négociation sur le « qui paierait quoi » dans ce cas là, ce que j'imagine c'est éventuellement une convention tripartite Région Wallonne, Province de Liège, Université, où tout le monde valide je dirais le concept et où chacun paye sa part.

L'Université est surtout très tracassée par le fait de ne pas devoir payer. Elle n'a pas de sous mais par contre, chaque fois qu'ils introduisent un projet de recherche, car ce serait une ferme pour la recherche, ce ne serait pas pour la formation ou l'enseignement, il y a toujours prévu, soit l'indemnité pour l'agriculteur qui accueille la recherche et qui reviendrait à la ferme, soit le subventionnement de matériel pour l'expérience, des tapis, des tables d'alimentation et des choses comme ça qui pourraient alors rester à la ferme une fois l'expérience terminée.

Donc, ils pourraient financer une partie de l'équipement et indemniser pour l'utilisation, ça c'est ce que l'Université pourrait amener financièrement.

Monsieur DENIS, je pense que j'ai répondu à toutes les questions. Madame MOTTARD, c'est un projet que je ne connaissais pas mais ma foi amusant, « Carrot Power ».

Quand je lis notamment « et le milieu sportif, terrain idéal pour les valeurs nutritionnelles de la carotte » et donc, il s'agit de pas quelque chose qui touche l'agriculture, il faut d'abord bien se souvenir des efforts et de la contribution importante de nos Services Agricoles à l'implantation de la carotte en Hesbaye, elle est meilleure, elle est meilleure parce que la terre est plus résistante que le sable, quand la carotte pousse dans le sable elle a moins d'effort à fournir et elle n'a pas la même texture ni le même goût. C'est pour ça que la carotte de Hesbaye est meilleure, c'est à cause du sol dans lequel elle doit pousser.

Vous savez que nous avons un atelier de conditionnement qui a été mis au point par Monsieur BERNAERDT ici, par ses Services et géré par la Coopérative de l'Yerne, vous savez que nous en sommes maintenant à la production de carottes bio, carottes bio de l'Yerne, donc, on peut s'enorgueillir, c'est la Province de Liège qui est à la source de cette diversification réussie, et il n'y en a pas tellement, et à partir de laquelle sont venus tous les autres légumes et une usine, qui s'appelle Hesbaye Frost, qui va doubler prochainement sa superficie et donc, véritablement toute une filière économique qui s'est installée dans la région. Monsieur BERNAERDT, on en est à peu près 3.000 hectares en province de Liège, 6.000 au total mais pas en province de Liège ? Si, 6.000 hectares en province de Liège de légumes aujourd'hui, de transformation à l'usine Hesbaye

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

Frost. Je crois que ce sont des choses qu'il faut pouvoir dire et répéter avec fierté.

Le projet « Carrot Power », et bien oui, Wareemme capitale de la betterave, mais la betterave voilà. Est-ce qu'elle pourrait devenir capitale de la carotte au lieu d'être la capitale de la betterave, pourquoi pas ? Mais en réalité, ce qu'on vous a introduit c'est un projet de promotion de la carotte à travers des activités sportives, à travers des sensibilisations dans les écoles, je pense que ça ne relève pas prioritairement des Services Agricoles mais nous sommes évidemment à la disposition de la Commune si nous pouvons l'assister dans ce projet pour autant qu'elle soit intéressée. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député provincial. Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif au secteur « L'Agriculture ».

Document 11-12/RA/02 : Rapport d'activités 2011 relatif au secteur « La Culture ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 16 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/02). Le dossier a été ouvert hier. Je vous rappelle que M. Marc GOESSENS et Mme Ann CHEVALIRE sont intervenus. J'ai M. DEMOLIN. Y en a-t-il d'autres ? Non. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DEMOLIN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Intervenant à l'occasion du Conseil thématique sur la Culture, je me félicitais de la prise en compte par la Province de l'évolution numérique dans le domaine de la gestion bibliothéconomique et des pratiques de lecture. Je me réjouissais notamment de l'acquisition de liseuses à l'intention des usagers intéressés et de l'abonnement à des livres numériques contracté par le Service.

Toutefois, le temps strictement limité dans ce genre d'intervention m'a empêché d'exprimer des observations nourries, notamment par la lecture du rapport sur le rapport de la Culture et dont pourraient peut être s'inspirer les initiatives futures.

Ainsi, il s'en faut de beaucoup que l'apparition et le développement du livre numérique constituent la panacée contre la

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

désaffection vis-à-vis de la lecture.

Une étude française portant sur 2.014 personnes lancée à l'occasion du récent salon du livre révèle que 2 % ont lu en entier un livre électronique, 3 % en partie et que 90 % n'envisagent pas de lire un livre électronique. Cependant, Jean-Claude BOLOGNE, Liégeois nationalisé Français mais surtout Président de la Société des Gens de Lettres, insiste sur la nécessité de respecter ces 2 % de lecteurs et donc de leur présenter une offre de qualité.

En effet, la majorité des lecteurs de livres numériques sont déjà de grands lecteurs de livres imprimés, le numérique entraînant de nouvelles pratiques plutôt que de nouveaux lecteurs. Ces mêmes lecteurs disent lire plus mais dépenser moins. Les supports sont la liseuse et la tablette numérique, cette dernière ayant nettement la préférence, c'est ainsi que 450.000 exemplaires ont été vendus en France pour le seul mois de décembre. Et comme le lecteur plébiscite le paiement à l'acte plutôt que l'abonnement ou le prêt numérique, les bibliothèques, comme les libraires d'ailleurs, risquent de subir une très sévère concurrence.

Les avantages du livre numérique sont la facilité de stockage, la mobilité et le prix, une lecture personnalisable par le choix de l'ergonomie (taille de caractère notamment, moyen de pallier certains handicaps de la vue), l'utilisation des fonctions incluses (dictionnaire par exemple), par l'enrichissement qui incluent des sons, des images, des vidéos. Le livre imprimé quant à lui a pour atouts le confort de lecture, à relativiser notamment en fonction de la qualité du papier, le type et la grandeur des corps, la variété du choix, actuellement mais cela pourrait changer lorsqu'on considère par exemple les ambitions de Google, et le plaisir d'offrir qui est bien réel pour les ouvrages pratiques, pour les ouvrages d'art, pour ce qu'on appelle « les beaux livres ».

Deux conclusions temporaires s'imposent donc devant l'évolution numérique, conclusions dont il faut impérativement tenir compte : dans l'immédiat, ce n'est pas le livre numérique qui permettra de lutter contre la désaffection vis-à-vis de la lecture, partant contre l'érosion de la fréquentation des bibliothèques encore constatée dans le rapport, et qui risque de s'accroître, l'enseignement promouvant de plus en plus les recherches sur le net et la mise en ligne des cours.

Deuxièmement, dans l'avenir, l'évolution des pratiques de culture et de lecture risque d'être importante.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

Je ne doute pas que les Services provinciaux y seront particulièrement attentifs : il y va de notre crédibilité mais aussi de l'avenir de l'ensemble bibliothéconomique le plus important de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, pour rester notamment dans le secteur du livre et bien qu'une collègue vous ait déjà interrogé à ce sujet, Monsieur le Député, à la lecture du rapport on peut espérer un apport important de nos ressources bibliothéconomiques, médiatiques de manière générale, et du Musée de la Vie Wallonne dans la commémoration de la guerre 14-18.

Je ne doute pas que la Province de Liège participe activement à ce que certains appellent « devoir de mémoire » et que, personnellement, je préfère définir comme une « éthique de souvenir ». Merci de votre bonne attention pour cette intervention qui a voulu conjuguer passé et futur.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Il n'y a pas d'autre intervenant ? Je clos la discussion. Monsieur le Député, vous répondez demain ou aujourd'hui ? Demain. Merci.

Document 11-12/RA/03 : Rapport d'activités 2011 relatif au secteur « L'Education physique, Sports et Jeunesse ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 17 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/03). Le dossier a été ouvert hier, je vous rappelle que M. Franck THEUNYNCK est intervenu. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je clos la discussion.

M. THEUNYNCK, Conseiller provincial (de son banc).- Madame la Présidente, je fais part de mon banc, regretter que les informations que j'ai demandées il y a 7 jours d'ici et bien je ne les ai toujours pas à l'heure actuelle.

Mme LA PRESIDENTE.- Je prends acte Monsieur le Conseiller provincial. Vous répondez demain Monsieur le Député ou... ?

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- A quoi Madame la Présidente ?

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur Franck THEUNYNCK est intervenu hier concernant le secteur de l'Education physique et des Sports.

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- Oui, il a demandé

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

des informations, il les aura quand elles auront été vérifiées !

Mme LA PRESIDENTE.- Voilà, donc on vous enverra l'information donc je clos la discussion. Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif au secteur « L'Education physique et les Sports » et Monsieur THEUNYNCK vous recevrez vos informations le plus rapidement possible.

Document 11-12/RA/04 : Rapport d'activités 2011 relatif au secteur « La Jeunesse ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 18 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/04). Le dossier a été ouvert hier, y a-t-il des intervenants aujourd'hui ? Non. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif au secteur « La Jeunesse ».

Document 11-12/RA/05 : Rapport d'activités 2011 relatif au secteur « La Famille, l'Enfance, les Affaires sociales et les Prêts d'Etudes ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 19 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/05). Le dossier a été ouvert hier. Je vous rappelle que Mme Valérie BURLET est intervenue hier. Y a-t-il des interventions à part Mme Monique LAMBINON aujourd'hui. Y en a-t-il d'autres ? Non. Vous pouvez venir pour Mme LAMBINON. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. STREEL, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Chers Collègues.

Ma collègue Monique LAMBINON a préparé cette intervention et aurait souhaité la lire elle-même.

Vu l'accessibilité de la tribune, je viens d'ailleurs de me trébucher, n'est pas adaptée aux personnes à mobilité réduite, je vais donc la suppléer.

Ce rapport d'activités sera le dernier de la législature 2006-2012.

Aujourd'hui comme par le passé, le CDH-CSP regrette que les moyens alloués au service des affaires sociales en Province de Liège n'augmentent pas ou guère.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

Dans une même enveloppe, d'année en année, on supprime, on remplace, on modifie, on modernise mais on ne retrouve pas d'initiatives nouvelles.

J'illustre mon propos : de 2 bus « Diabolo-Manques », on passe à 1 seul. La vétusté de l'appareil argumente-t-on. Mais aussi des restrictions budgétaires. Pourtant cette exposition itinérante a toute sa raison d'être et doit permettre de toucher le plus grand nombre de jeunes possible. Le programme est complet longtemps à l'avance.

Applique-t-on ce principe d'économie pour les cars de dépistage ?

Dans la lutte contre les assuétudes, la Province a investi dans l'ouverture, à Liège, Waremme, Visé Herstal, Seraing, de Points Cannabis. Ces derniers sont à présent pris en charge par les pouvoirs locaux et un seul « Point Cannabis-Alcool » subsiste encore rue Beeckman à Liège.

Puis on s'est reporté sur l'Openado. Initiative, disait Fabienne CHRISTIANE lors de la séance thématique du 26 mai 2011, et je la cite : « certes généreuse mais qui ne pourra rencontrer pleinement son objectif qu'en devenant une vraie permanence ouverte quasiment 24h/24. Cet accueil doit dépasser les horaires de bureau et offrir une prise en charge concrète et urgente ». Ces réflexions pourraient aussi convenir pour le « Point Cannabis-Alcool » et pour le numéro de téléphone de première écoute et orientation. Ces propositions, le CDH-CSP les a faites à maintes reprises mais elles sont restées lettre morte.

Pourrait-on espérer être prises en compte dans le futur ?

Les prêts « installation jeunes » sont méconnus. Seuls 2 prêts ont été accordés en 2011. Les prêts d'études eux-aussi sont en diminution. De 91 en 2006, on en est à 48 prêts octroyés en 2011. Ne devrait-on pas s'interroger sur les conditions d'octroi et sur la publicité consacrée à cette aide provinciale ? En réunion de commission, un membre de la majorité a lui aussi insisté pour qu'une réflexion ait lieu à propos des prêts d'études.

C'est dans ce sens, je le rappelle, que mon Collègue Jean-Paul BASTIN a déposé en octobre un projet de résolution intitulé « une Province à l'écoute des besoins de ses étudiants : augmentation des montants maximum des prêts ». Aurons-nous une

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

suite positive ?

J'en arrive maintenant au chapitre des subventions. Suite à la demande de Valérie BURLET, le règlement relatif à l'intervention provinciale dans les frais de téléphone a été enfin modifié et c'est heureux car, quelles sont aujourd'hui les personnes sourdes et malentendantes qui utilisent un minitel et un télécopieur ? Le GSM étant plus d'actualité. Soyez ici, Madame la Députée, remerciée de l'avoir écoutée. Vous avez aussi donné une suite favorable à sa demande d'entamer des contacts avec VOO afin de répondre aux demandes des Sourds et Malentendants représentés notamment dans l'ASBL « L'EPEE ».

La cinquième Commission s'est réunie en novembre dernier pour déterminer et répartir le soutien financier à des projets du CNCD (Centre National de la Coopération au Développement) et pour l'intégration des populations d'origine étrangère. On a ensuite supprimé le budget dédié au CNCD.

Toujours à propos des subsides, on peut lire dans le rapport au chapitre « Interventions en matière d'aide et d'actions sociales », que le Collège a octroyé 1.500 € aux « Ardentes » et 3.000 € au « Bel'Zik Festival » en plus de ceux prévus par les autres départements provinciaux (Santé, Culture, Grands Evénements) avec des montants totaux qui se montent respectivement à 13.260 € et 17.500 €. A ce sujet, voir le rapport d'activités des Relations Extérieures, page 106.

Madame la Députée, le Groupe cdH-CSP souhaite que vous nous livriez l'objectif social poursuivi par ces 2 manifestations.

Je voudrais terminer cette intervention par une réflexion à propos des personnes handicapées et à mobilité réduite. Mon collègue Jean STREEL a insisté à plusieurs reprises sur l'obligation faite aux pouvoirs publics d'employer du personnel handicapé (Arrêté wallon du 27 mai 2009). Il semblerait que la Province de Liège ait enfin répondu aux demandes de l'AWIPH. Pourrait-on savoir dans quels services ces personnes seront ou sont accueillies ?

Personnellement, je souhaiterais que l'on réfléchisse à l'accès au Palais provincial et à la salle du Conseil pour les personnes à mobilité réduite. Ce que je suis depuis presque 10 ans depuis mon élection en 1994.

Il y a 2 rampes d'accès, me direz-vous. Oui, et c'était encore suite à une demande d'un Conseiller de l'ancien PSC, mais, la pente a été très mal calculée. Actuellement le béton, à

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

l'origine strié, est plus que lisse et l'on se croirait sur une piste rouge, alors, à moins d'avoir des semelles à crampons, mieux vaut être accompagné d'une bonne âme bénévole pour sa sécurité. Difficile aussi de pousser ou de tirer la lourde porte d'entrée ainsi que celle de notre salle du Conseil.

Ensuite, en tant que Conseiller à mobilité réduite, je n'ai pas pu, durant cette législature, « monter » à la tribune pour m'exprimer, la preuve encore aujourd'hui. Ne faudrait-il pas, à l'instar d'autres Provinces, prévoir soit un micro baladeur soit un micro pour chaque Conseiller ?

On envisage pour la prochaine législature, comme je l'ai entendu hier, un renouvellement du mobilier de la salle du Conseil. Il serait indispensable que l'on réfléchisse aussi à des aménagements techniques et pratiques afin de permettre à chacun de participer activement aux séances de notre Conseil. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Il n'y a pas d'autres interventions, je clos la discussion. Madame la Députée, vous répondez demain ? Oui.

Document 11-12/RA/06 : Rapport d'activités 2011 relatif au secteur « Le Logement ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 20 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/06). Le dossier a été ouvert hier. Une personne est inscrite, M. le Conseiller Alain DEFAYS. Y en a-t-il d'autres ? Non. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DEFAYS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame, Messieurs les Députés, Chers Collègues.

Je voudrais intervenir au sujet des AIS de notre Province et sur leur avenir plus particulièrement, Monsieur le Député.

Historiquement, c'était en 2003, et c'est notre ancien collègue Jean SMETS qui avait alerté le Conseil et ce qui était à l'époque la Députation permanente, sur la situation alarmante des AIS dont certaines étaient sur le point de ne plus pouvoir assurer leur mission.

Leur mission pourtant indispensable dans le secteur du logement et vous le remarquez opportunément dans votre rapport sur

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

le logement en page 18.

Le Conseil et la Députation de l'époque avaient entendu cet appel et avait inscrit un article budgétaire de 100.000 € en vue de subventionner les AIS de notre Province, mais en 2003, il y en avait quatre.

Ce montant est certes passé à 125.000 € en 2006 et est toujours à 125.000 €, mais pour huit AIS. On est donc passé d'une subvention de 25.000 € pour chaque AIS en 2006 à 15.625 € à chacune d'entre elle en 2012. En huit ans, chaque AIS de notre Province a perdu 40 % des moyens que nous lui octroyons.

Dans votre réponse à ma question à ce sujet lors du Conseil du 16 décembre 2010, vous sembliez également déplorer cette diminution. Mais disiez-vous, on est dans une enveloppe fermée. Il suffisait de l'ouvrir en suivant les propositions d'amendements budgétaires que je vous avais proposé pour ajuster ce montant mais, malheureusement, jamais vous n'avez suivi ces amendements pourtant formulés à deux reprises.

Je m'adresse donc ici autant au Député en charge du logement en Province de Liège qu'au Président de l'APW. Votre conclusion le 16 décembre 2010 était, et je vous cite « il nous appartiendra de négocier avec le Ministre NOLLET afin que sa décision ne pénalise pas trop nos AIS liégeoises » fin de citation.

Et de même, vous nous précisiez ceci : « Rappelons-nous que dans l'accord du Gouvernement Wallon, la DPR stipule clairement que la compétence en matière de logement sera supprimée. Soyons lucides, l'accord politique du Gouvernement Wallon risque d'avoir des conséquences négatives sur les AIS de notre Province. C'est la raison pour laquelle, dans le dossier des axes prioritaires, « Une Province pourquoi faire », dont nous allons examiner les conclusions dans la rubrique logement, nous aborderons les modalités de ce retrait ».

Alors Monsieur le Député ou Monsieur le Président sinon les deux, que peut-on dire aux AIS de notre Province pour les rassurer, sans sur le montant de leur subvention que sur la pérennité de celle-ci ? Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Monsieur le Député, vous répondez aujourd'hui ? Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Madame la

Présidente, Chers Collègues.

Je pense qu'Alain DEFAYS vient de faire un résumé parfait de l'évolution du dossier des AIS et il est vrai que lorsque notre Conseil s'est saisi de cette problématique comme celle, par exemple aussi, de l'habitat permanent, il avait suscité un large débat du Conseil, ce qui nous avait amené à prendre cette initiative de soutien aux AIS et c'est vrai qu'à l'époque il n'y en avait que 4 et que maintenant, il y a 8 structures sur le territoire provincial.

Il y a quand même, et vous y avez fait référence, deux éléments politiques qui sont intervenus, et de taille me semble-t-il, à ce sujet : le premier s'est la déclaration de politique régionale du Gouvernement Wallon qui prévoit explicitement dans le secteur du logement, tout comme dans le secteur de l'énergie d'ailleurs, le retrait de la compétence aux Provinces.

Lorsque j'ai dit à cette tribune en réponse à une de vos précédentes questions, que le Gouvernement Wallon, et donc le Ministre NOLLET allait prendre des initiatives, elles sont arrivées puisque pas plus tard, et le j'ai dit en Commission, pas plus tard qu'il y a 10 jours, le Ministre NOLLET a organisé une réunion avec les représentants des différentes Provinces faisant suite à deux réunions, une technique au niveau des Provinces et une avec le Président de l'APW sur ce sujet.

Lors de ces réunions, nous avons surtout interrogé le Cabinet du Ministre du Logement sur l'avenir des structures concernées. Ce n'est pas l'objet de votre question mais on peut également s'interroger sur les sociétés de logement ou normalement, les participations provinciales devraient être rachetées par la Région dans le meilleur des cas puisque, initialement, le Ministre avait pour objectif de s'en accaparer à titre gratuit.

Nous n'avons pas eu vraiment de réponse sur le sujet. Quant aux AIS, notre préoccupation évidemment est la même aujourd'hui que hier et encore plus demain, puisque vous savez comme moi que les AIS ne disposent pas des subsides régionaux nécessaires à leur vie, les subsides communaux, cela dépend plus de l'initiative communale et il est vrai que certaines AIS ne reçoivent pas de certaines communes des aides qu'ils pourraient espérer, mais ça c'est un autre débat qui doit se tenir au sein des différents Conseils communaux et donc, à la question précise que les Provinces ont fait un état des lieux des AIS et ayant apporté des réponses, la notre en Province de Liège mais d'autres réponses dans les autres Provinces, nous n'avons eu aucune certitude de la part des représentants du Cabinet du Ministre NOLLET sur la pérennité des subsides provinciaux.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

Vous l'avez dit, nos axes prioritaires nous les avons votés ici tous ensemble et nous nous sommes inscrits dans cette dynamique de réforme voulue par l'APW, voulue par les Provinces et voulue par le Gouvernement, donc nous sommes dans cette logique évidemment de retrait, logique qui sera à mon avis effective dès l'année prochaine, dans ce secteur, quoique faire des pronostics d'évolution de compétences avec les voiries et cours d'eau, on peut mesurer que ce dossier à mis 10 ans pour aboutir, donc nous verrons bien mais politiquement nous sommes dans cette logique là, et donc par rapport à l'inquiétude des responsables des AIS, je pense que vous avez raison et je partage votre inquiétude sur l'avenir et que, même si le subside est passé de 25 à 15.000 €, c'est 15.000 € qui sont bien nécessaires aux AIS.

Donc voilà, je pense que dans nos familles politiques respectives, Monsieur le Conseiller, nous devons attirer l'attention des responsables que la suppression éventuelle du subside provincial aux AIS ne rencontre pas les demandes et les attentes des gens de terrain et puisque la Région Wallonne estime qu'elle est mieux à même que nous pour travailler dans ce secteur, c'est à la Région Wallonne de prendre en charge la survie des AIS en supprimant ce subside. Merci de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député provincial. Le Conseil a donc pris connaissance du rapport d'activités relatif au secteur du « Logement ».

Document 11-12/RA/08 : Rapport d'activités 2011 relatif aux CPMS et PSE.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 21 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/08). Ce document a été soumis à l'examen réunion conjointe de la sixième et neuvième Commission et j'invite le rapporteur Mme Monique LAMBINON, via Mme Valérie BURLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BURLET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. On se répartit donc les tâches. Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés, Monsieur le Gouverneur, Chers Collègues.

Vos sixième et neuvième Commissions se sont réunies ensemble lundi 19 mars afin de prendre connaissance du rapport d'activités

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

« Formation et Centre PMS/PSE ».

Monsieur le Directeur général a présenté le pôle Guidance repris dans le département Formation. On retiendra que ce département compte 11 centres psycho-médico-sociaux qui couvrent 240 établissements scolaires et une population de +/- 65.000 élèves. Depuis 2007, les PMS collaborent avec les PSE pour des projets communs.

Madame le Médecin Directeur nous commente, elle, les activités du secteur de la Promotion de la Santé à l'Ecole, anciennement Centre d'Inspection Médicale Scolaire.

Nous retiendrons que la convention signée en 2008 avec 63 communes court jusqu'au 1^{er} septembre 2014, que les missions du Service sont établies par décret depuis 2001, que l'élaboration d'un projet de service pour tous les PSE est imposée par décret depuis 2006.

Ce Service compte 15 antennes qui veillent à la santé et au bien-être de plus ou moins 63.000 étudiants dans 399 établissements. Seront aussi présentées les actions et les outils disponibles auprès du Service PSE de la Province de Liège.

Monsieur le Directeur général reprendra la parole pour présenter l'Espace Tremplin. Rappelons ici que cette appellation désigne des structures qui accueillent et accompagnent des jeunes en difficultés, soumis à l'obligation scolaire. L'objectif étant qu'ils réintègrent soit une école, soit une filière de formation.

Un Commissaire, titulaire en neuvième Commission, regrette de ne pas avoir reçu le rapport en version papier et fait remarquer que les actions des PSE qui ont été commentées en séance ne sont pas reprises dans le rapport. Le Président les adressera à chaque Commissaire. Ceci a été fait le jeudi 22 par mail.

Un deuxième Commissaire s'étonne que l'activité d'Abée-Scry soit reprise dans le document « Formation » et non plus dans celui de la Santé. Il lui sera répondu que le CRT étant un institut de formation, il doit être englobé dans le pool « Guidance ».

Un troisième Commissaire demande si les Services de la Province collaborent avec Yapaka en Communauté française. Il lui sera répondu positivement. Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

intervenir aujourd'hui ou demain ? Non. Le dossier reste ouvert jusqu'à demain.

Document 11-12/RA/07 : Rapport d'activités 2011 relatif au secteur «L'Enseignement».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 22 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/07). Il a été soumis à l'examen de la sixième Commission et j'invite le rapporteur Mme Valérie LUX à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LUX, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Votre sixième Commission s'est réunie le lundi 19 mars 2012 afin d'examiner le rapport d'activité relatif à l'Enseignement.

Après un rapport détaillé du rapport par les différents directeurs, un Commissaire a demandé quelques compléments d'informations sur les deux nouveaux Masters de la Haute Ecole de la Province de Liège, notamment sur le nombre d'étudiants inscrits.

Il lui a été répondu que 5 inscriptions en Gestion de production étaient dans la norme et que 20 inscriptions en « Facility Management » était plus qu'espéré.

Une autre question a été posée quand au changement de nom du bateau-école. Il a été précisé que le changement était voulu pour une plus grande visibilité et du bateau-école et de la Province de Liège car avant, ni l'un ni l'autre n'était mis en avant.

Après ces deux questions, nous avons clôturé notre rapport.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir aujourd'hui ? Mme Denis LAURENT, M. DEMOLIN, M. FOCCROULLE, M. FERNANDEZ, M. GERARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme LAURENT, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame, Messieurs les Députés, Monsieur le Gouverneur, mes Chers Collègues, j'allais dire « camarades » mais je me suis trompée...

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

(Rires)

Mme LAURENT, Conseillère provinciale (à la tribune).- Certes, il y en a...

Monsieur le Député provincial - Président, de nombreux étudiants, dans l'ensemble de l'enseignement supérieur, rencontrent aujourd'hui des problèmes sociaux personnels très sérieux, la conjoncture étant souvent pour eux aussi particulièrement difficile.

Pourriez-vous, s'il-vous-plaît, resituer le rôle spécifique que joue dans ce contexte le Service social des Etudiants de la Haute Ecole de la Province de Liège, préciser son organisation par rapport au Conseil Social ainsi que ses modalités d'intervention ?

Je vous remercie Monsieur le Président.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Monsieur GERARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues. L'objet est donc le Centre de Technologies Avancées (CTA).

Il n'est pas dans mon propos de critiquer le volontarisme Monsieur le Député dont vous avez fait preuve et que nous avons soutenu lors du projet de Centre de technologies avancées. Ma collègue Claudine Ruiz, aujourd'hui sous le soleil occitan, a marqué à plusieurs reprises l'intérêt de notre groupe en ce dossier.

Présent lors de l'inauguration en 2009 à Flémalle à l'Athénée provincial Guy Lang, je reste persuadé de la pertinence de cet outil.

Par notre action, nous avons exprimé notre volonté de positionner notre secteur Enseignement au centre de la dynamique de formation sur notre territoire en nous engageant à rendre disponible nos infrastructures au plus grand nombre.

Cet engagement, a été pris non seulement vis-à-vis de nos concitoyens mais également envers le fonds européen « FEDER » ainsi que l'ex-Communauté Française aujourd'hui nommée « Fédération Wallonie Bruxelles » et ce, en regard de subsides cumulés non négligeables.

Malheureusement, il faut l'admettre, cette bonne volonté collective ne suffit pas. Il semble que plusieurs problèmes se

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

posent et, ce qui est gênant, vous ne semblez pas respecter les engagements initiaux.

Madame Marie-Dominique SIMONET, Ministre de l'enseignement, questionnée sur le sujet en Assemblée, semble avoir botté en touche ; elle va lancer une étude afin de vérifier si les problèmes ne sont pas d'ordre structurel.

Pendant que certains retournent à leurs études, je sais que votre Direction générale a été interpellée à ce sujet et je suis persuadé qu'elle n'est pas restée statique face à cela.

Pourriez-vous, Monsieur le Député provincial - Président, nous faire connaître l'état d'avancement de ce dossier dont je n'ai malheureusement pas retrouvé trace dans les rapports d'activités mais cela m'a peut-être échappé ? Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur Marc FOCCROULLE. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. FOCCROULLE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Cela concerne le projet Envol, le projet Envol concernant l'approvisionnement en produits issus de circuits courts pour trois restaurants didactiques et un restaurant de collectivité de l'Enseignement provincial a maintenant pris sa vitesse de croisière.

Le 15 février 2012, la sixième Commission a eu l'occasion d'assister à Ougrée à sa présentation par les responsables du Secteur Enseignement.

Pouvez-vous, Monsieur le Député - Président, informer notre Conseil de l'état d'avancement et des perspectives de ce très intéressant projet Envol de l'Enseignement provincial ? Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Monsieur FERNANDEZ. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. FERNANDEZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues.

Dans son édition du 2 mars dernier, le journal « Le Soir » faisait état d'un questionnement quant au Centre de Technologie Avancée installé dans les locaux de l'Athénée provincial Guy Lang.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

Qu'en est-il exactement ? Et dès lors, pourriez-vous nous apporter des précisions et faire le point quant à ce centre ? D'avance, je vous remercie pour les réponses que vous nous apporterez.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Monsieur DEMOLIN. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DEMOLIN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes Chers Collègues,

Dans le cadre d'un projet pilote, la Haute Ecole de la Province de Liège a ouvert, en septembre dernier, deux nouvelles formations de Master organisées en alternance, ce qui est inédit : un Master en gestion de production et un Master en gestion des services généraux.

Il est assurément trop tôt pour dresser un bilan complet de ces deux ouvertures. Nonobstant, pourriez-vous, nous indiquer, Monsieur le Député provincial-Président, les enseignements que nous pouvons retirer, à ce stade, de cette première expérience d'organisation de l'alternance dans l'enseignement supérieur, ce qui encore une fois est inédit ?

Je vous remercie déjà pour votre réponse.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres intervenants aujourd'hui? Non. Le dossier reste ouvert.

Document 11-12/RA/08 : Rapport d'activités 2011 relatif au secteur «La Formation, les Centres PMS et PSE».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 23 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/08). Il a été soumis à l'examen de la sixième Commission et j'invite le rapporteur Mme Anne MARTIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MARTIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

La sixième Commission s'est réunie le 19 mars et a pris connaissance du rapport d'activités concernant la Formation. Ce rapport nous a été fourni par écrit et visionné par power point. On y insiste sur le fait que la plupart des organes de formation sont en augmentation au niveau de leur population, seule l'Ecole du Feu serait en légère baisse mais c'est dû à un report d'une

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

formation à janvier 2012.

L'Ecole des Cadets est aussi au maximum de ses possibilités. On fait part aussi de nouveaux projets notamment dans le cadre de l'EPAMU. L'ouverture d'un laboratoire de simulation médicale qui vise à améliorer la formation à la prise en charge des personnes frappées d'un arrêt cardiaque, projet en collaboration avec le CHR et dans le cadre de l'Euregio.

En ce qui concerne le centre des méthodes d'enseignement, un nouveau projet qui s'appelle « Réussir ensemble » a été initié et mis en place dans trois écoles pilotes, le but est évidemment la réussite des élèves. Celui-ci devrait être étendu en 2012 - 2013 à tous les établissements scolaires.

Les autres organes de formation continuent leur mission comme l'année dernière. Un nouveau venu dans la DG Formation est l'Ecole provinciale poste-scolaire de l'agriculture. Cette école organise des formations pour le monde agricole et horticole, notamment en phytopharmacie et de préparation au permis G en collaboration avec la Fédération des Jeunes Agriculteurs. Après ce rapport exhaustif, la Commission n'a posé aucune question concernant la formation. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir aujourd'hui ? M. FOCCROULLE et Mme ALBERT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. FOCCROULLE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Député provincial - Président, ma question porte sur l'Ecole Provinciale d'Aide Médicale Urgente et plus particulièrement le laboratoire que vous avez inauguré conjointement avec l'hôpital de la Citadelle qui comprend un mannequin spécifique appelé « Hal ». Je serais tenté de dire « Comment va Hal ? ».

Plus prosaïquement, quelle activité l'EPAMU a-t-elle développées depuis décembre, au départ de ce laboratoire de simulation qui comprend un matériel vraiment d'exception pour entraîner non seulement les ambulanciers mais également tout le personnel médical et paramédical du secteur d'aide médicale urgente ? Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Mme Isabelle ALBERT, vous avez la parole Madame la Conseillère.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

Mme ALBERT, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Député - Président, ma question est relative à l'Ecole du Feu. Le métier de pompier est un métier dangereux, que ce soit en Province de Hainaut, avec le Flash Over ou en Province de Liège avec la plongée, les travailleurs de cette profession ont été confrontés ces derniers temps à de douloureux événements.

Puis-je savoir, au départ des formations que vous organisez actuellement, notamment en matière de flash over et de formation de plongée, quelles sont celles que la Province soutient déjà et compte amplifier ? Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Le dossier reste ouvert.

Document 11-12/RA/15 : Rapport d'activités 2011 relatif au « Service de gestion des ressources humaines ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 24 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/15). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et j'invite le rapporteur M. Jean-Claude JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Notre septième Commission s'est réunie ce 20 mars et a examiné le rapport d'activités du Service de Gestion des Ressources Humaines.

Un exposé particulièrement détaillé a été effectué par l'administration. Celle-ci a dressé les grandes lignes de différentes actions menées par ce service, à savoir des descriptions de fonctions, la politique de recrutement, l'accueil des nouveaux agents, l'uniformisation et la professionnalisation des compétences managériales et les formations continuées, le bien être au travail, la politique de diversité et le développement d'un esprit d'entreprise propre au Service Public.

Après avoir entendu ce rapport, un Conseiller a souhaité connaître le taux de réalisation des descriptions de fonctions.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

A cette demande, il a été répondu qu'une priorité a été donnée aux fonctions les plus représentées et à celles où des départs en retraite étaient en cours. Actuellement, on peut estimer qu'environ 60 % des effectifs sont couverts par ce projet. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir aujourd'hui? Non. Le dossier reste ouvert.

Document 11-12/RA/17 : Rapport d'activités 2011 relatif aux « Sanctions administratives communales ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 25 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/17). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et j'invite le rapporteur M. Dominique DRION à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes Chers Collègues.

Ce dossier a donc été examiné lors de la réunion de la septième Commission. Comme mon collègue Monsieur JADOT, nous avons entendu un résumé de ce rapport d'activités présenté avec méthode et précision.

C'était tellement méthodique, précis et complet qu'il n'y a pas eu de question et la septième Commission a donc pris acte de ce rapport d'activités.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Le dossier reste ouvert jusqu'à demain.

Document 11-12/RA/18 : Rapport d'activités 2011 relatif à la « Cellule Management et Organisation ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 26 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/18). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et j'invite le rapporteur Mme Denise BARCHY, remplacée par M. Marc FOCCROULLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. FOCCROULLE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

Présidente. J'espère que je ne vais pas lasser à force de venir sans cesse à la tribune mais c'est pour la bonne cause puisque, comme je vous le disais, Madame BARCHY ne pouvait pas nous rejoindre aujourd'hui.

Le point a été examiné lors de la septième Commission le 20 mars dernier et a consisté à entendre la présentation du rapport d'activités relatif à la fameuse Cellule Management et Organisation pour l'année 2011.

La responsable du Service a précisé la mission de ce Service : c'est, vous le savez, l'optimisation de la structure et du fonctionnement de l'administration provinciale afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers de notre Province.

C'est principalement donc le suivi et le développement de la mission ENVOL, le grand projet de modernisation et de simplification de l'ensemble de notre administration.

Quatre emplois sont prévus au cadre. Cette cellule est assistée par un consultant externe et collabore avec un comité de pilotage. Celui-ci est composé de la Greffière provinciale, des Chefs de Cabinet des Députés, du Receveur, du Directeur général de la DGT, de la CMO et du BSB Management Consulting.

Une équipe mixte travaille au bon développement de la mission ENVOL. Cette équipe est constituée de chefs de projets, de la CMO et du consultant externe. Les réunions organisées sont positives pour les chefs de projets. C'est un lieu d'échanges, de collaboration qui permet d'insuffler une dynamique d'échanges des bonnes pratiques, une compréhension du projet lui-même. Les chefs de projets estiment en retirer beaucoup d'avantages.

La Directrice a ensuite dressé un rapide portrait de l'état d'avancement des projets ENVOL. Certains s'en souviennent, ils sont structurés en six axes : stratégie-structuration, gestion financière, gestion des ressources humaines, patrimoine, fonctionnement interne et enfin, la communication.

Des projets sont activés dans chaque axe. En tout, ça représente 19 projets. Deux, trois exemples dont le développement se poursuit pour l'instant : le premier, la mise en œuvre et l'accompagnement du nouvel organigramme et la réforme des cadres pour l'adapter aux besoins réels de l'Institution.

En réflexion depuis 2008, des résultats sont déjà visibles et la mise en œuvre est fractionnée dans le temps.

Deuxième exemple, la mise en place d'une politique d'accueil

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

des nouveaux agents, projet qui a été entamé en mars 2011 avec comme but de développer une culture d'entreprise de service public et d'impliquer positivement le nouvel agent.

Troisième exemple, la réflexion du Comité de pilotage a mis en évidence la nécessité d'organiser une formation aux techniques de management et de communication destinée aux cadres moyens et supérieurs. La deuxième formation aura d'ailleurs lieu en 2012.

Enfin, il est apparu que les chefs d'équipes sont en demande d'outils pour faciliter le travail et la CMO va élaborer, dès lors, la boîte à outils du manager ainsi que la boîte à outils des procédures administratives.

La cellule CMO remarque aussi qu'il est essentiel de communiquer autour de la mission ENVOL. Elle s'y emploie notamment par la réalisation d'une brochure, la rédaction d'articles pour le journal « Entre-Nous », la création d'un site intranet etc.

En conclusion, ce projet de grande envergure est à développer dans le temps. Il y a un peu de résistance aux changements mais il est nécessaire d'y procéder et les efforts qui seront entrepris en 2012 seront essentiellement consacrés à la communication interne sur la mission ENVOL.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Le dossier reste ouvert.

Document 11-12/RA/09 : Rapport d'activités 2011 relatif au secteur « Infrastructures et Environnement ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 27 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/09). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur M. Michel LEMMENS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Notre huitième Commission s'est réunie ce lundi 19 mars, le rapport annuel fut très bien documenté et a été longuement détaillé par la Directrice du Service.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

Il n'y eu pas de question posée par les membres de la Commission, néanmoins, un membre tint à souligner l'efficacité du Service qui a géré les stocks de sel durant cet hiver.

Plusieurs membres de la Commission abondèrent en ce sens et loueront les divers marchés communs gérés par la Province de Liège. Il fut souligné que 40 % du stock de sel a été consommé cet hiver.

Enfin, je laisse le mot de la fin au Député Pire, « La Province est bien l'amie des Communes ». Merci de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Aujourd'hui ou demain ? Monsieur DENIS, Monsieur JADOT, M. GABRIEL. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DENIS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Donc, c'est une question qui s'adresse au Député - Vice-président puisque le Député - Président ayant déjà tellement de questions auxquelles il doit répondre est déjà parti pour y travailler. Mais je pense qu'il va revenir, c'était une blague.

Dans le cadre d'un des partenariats avec la Région Wallonne, notre Province est active au sujet de la digitalisation de l'atlas des chemins vicinaux. Cette aide logistique aux Communes est importante pour la bonne gestion des voiries.

C'est pourquoi il me semble intéressant de savoir quand la digitalisation des chemins vicinaux sera accessible aux différentes Communes de notre province. De plus, sous quelle forme se fera la mise à disposition dudit outil aux Communes ?

Un cas spécifique mérite à mon sens d'être abordé, il s'agit du cas des Communes de Malmedy et de Waimes. Donc, lors des rencontres entre la Province et les Collèges communaux du Sud de l'Arrondissement il y a de cela quelques mois voire un an un peu plus, a également été abordée la problématique spécifique des deux Communes francophones des Cantons de l'Est, à savoir Malmedy et Waimes qui ne disposent pas de par leur arrivée tardive dans notre bonne Belgique, de cartographie détaillée des chemins vicinaux, ce qui est très problématique pour ces deux Communes.

La Province s'est proposé de travailler à la mise en œuvre d'un tel atlas pour les Communes de Malmedy et de Waimes. Où en est ce dossier aujourd'hui ? La Province est-elle sur le bon chemin ?

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

Enfin, Monsieur le Député, où en est l'évolution de l'informatisation de l'atlas des cours d'eau non-navigables, autre dossier important pour les Communes de notre Province ? Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Monsieur JADOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

En 2009, la Province a lancé une opération qui concernait la création de parkings de covoiturage sur l'ensemble du territoire provincial et ainsi créer un maillage essentiel au bon développement de la mobilité dans notre province.

Pouvez-vous nous informer du suivi de ce dossier ? Où en sont les études ? Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Monsieur GABRIEL. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. GABRIEL, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.

Chacun d'entre vous sait que le coût de l'énergie atteint des sommets jamais atteints jusqu'aujourd'hui et nous ne pouvons être optimistes pour l'avenir, nous savons que ce coût ne diminuera certainement pas beaucoup mais au contraire, il augmentera.

Donc, c'est pour cela que je demande, est-ce que la Province a fait un cadastre énergétique sur ses bâtiments. On sait que la Province est propriétaire de beaucoup d'anciens bâtiments qui sont extrêmement énergivores. Si ce cadastre énergétique est fait, est-ce qu'on a fait une étude des bâtiments les plus énergivores pour pouvoir les mettre dans un planning et les travaux à faire sont évidemment extrêmement importants, j'en conviens, mais a-t-on planifié l'ensemble de ces travaux dans l'avenir pour pouvoir demain faire des économies importantes ? Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Le dossier reste ouvert.

Document 11-12/RA/10 : Rapport d'activités 2011 relatif au secteur « La Santé publique et la Qualité de la Vie ».

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 28 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/10). Il a été soumis à l'examen de la neuvième Commission et j'invite le rapporteur Mme Valérie JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je m'excuserais déjà de la longueur de mon rapport mais ça a été une Commission constructive où il y a eu pas mal de questions posées.

Votre 9ème commission s'est réunie lundi 21 au terme de la réunion conjointe des sixième et neuvième commissions.

La réunion a débuté par le rapport d'activité du CHS Lierneux.

Madame le Député en charge rappelle qu'en juin 2010 une commission de gestion a été mise en place suite à des carences en communication et du suivi de projets. Ce qui a amené à une reconduction de l'agrément pour 2 ans.

Le CHS s'est inscrit dans la dynamique des projets « Psy 107 » promus par le SPF et l'INAMI.

Le principe ce sont des lits psychiatriques qui sont gelés permettant une prise en charge extrahospitalière des patients, les laissant ainsi dans leur milieu de vie en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la santé mentale de la Province puisqu'il y a là alors constitution d'une équipe mobile.

En 2011, 28,5 équivalents temps plein infirmiers et paramédicaux ont été engagé ainsi qu'un coordinateur Général en juin.

Après la présentation du rapport d'activité par le Directeur général, M. MAASSEN, diverses questions ont été posées par les Commissaires.

Il est d'abord constaté que les jours de présence facturés diminuent, le Commissaire a eu la réponse dans la présentation du rapport d'activité. Dans la conclusion, on parle d'un accroissement de la capacité d'accueil, est-ce en projet ?

Le Directeur général répond que quand l'institution sera restructurée architecturalement en 30 lits, le turn over sera plus

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

important, par conséquent il y aura une augmentation d'activités sans augmenter le nombre de lits.

Un commissaire s'interroge sur la difficulté à maintenir le cadre médical et infirmier, un psychiatre n'ayant pas été remplacé l'an dernier et plusieurs psychiatres étant partis en 2011. Il lui est répondu que dans les 3 derniers mois, il y eu engagement de 3 médecins et deux autres engagements sont programmés.

Le Député en charge précise que les départs ne sont pas liés à leur statut provincial mais plutôt à un manque de projet de leur médecin chef. Maintenant, de nouvelles dynamiques se dessinent, avec la présence du coordinateur général, les psychiatres reviennent. Idem pour le personnel infirmier et paramédical. Donc répond Madame le Député, oui nous les garderons dans la situation actuelle.

Un autre commissaire demande pourquoi l'appellation « Projet psy 107 » ?, il lui est répondu qu'il s'agit de l'article de loi sur les hôpitaux qui vise les hôpitaux psychiatriques.

Le Député PIRE prend le relais pour la suite du rapport d'activité concernant la qualité de la vie, le service provincial de promotion de la santé, le service des consultations, le laboratoire de la santé avec la présentation de la nouvelle Directrice et le dépistage mobile.

Une précision est apportée sur le car « un quart d'heure pour votre santé ». Dans les communes de Wanze et Waremme, il y a maintenant un dédoublement des prises de rendez-vous grâce à la mise à disposition de locaux par les Communes.

Au niveau du suivi, les résultats sont transmis au médecin traitant, il y a, par rapport à cela, 5 à 10% de return du médecin traitant.

Il faut également réaliser un suivi s'il y a épidémiologie, mais pour ça, la question est posée de savoir si la Province doit faire de l'épidémiologie.

La Province propose des campagnes de sensibilisation des citoyens à la prévention. Ces campagnes ont pour objectifs de les sensibiliser à la prévention des maladies évitables et de les encourager à consulter leur médecin, que ce soit pour établir un diagnostic en cas de test positif, ou pour recevoir des conseils de préventions personnalisés.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

En fin de rapport interviennent différentes questions, notamment concernant le graphique sur l'incidence du facteur de Bradford sur la durée des certificats qui ne fait pas état des données de 2011 mais de 2008 à 2010.

La question est posée : a-t-on les données de 2011 ? N'ont-elles pas été oubliées sur ce graphique ? Il est répondu à l'époque que les statistiques n'ont pas encore été réalisées mais comme vous avez pu le voir sur vos bancs hier, nous avons les statistiques de 2011.

Il est constaté par un commissaire qu'un nombre certain de Ville et Commune de la Province de Liège, 9 au total, sont membres du réseau Belge francophone des Villes santé de l'OMS ASBL, les autres Provinces ne sont-elles pas intéressées par ce réseau ?

Le Député en charge répond qu'il est très difficile de répondre aux conditions, que c'est une procédure très contraignante. Un courrier va de nouveau être envoyé à toutes les Villes et CPAS de la région Wallonne.

Remarque est faite par le Député que le CLPS du Brabant Wallon souhaiterait quitter le réseau à cause de l'aspect contraignant alors que celui du Hainaut Occidental voudrait y adhérer.

Un Commissaire fait remarquer que dans le top 25 des meilleurs clients du laboratoire en fonction du nombre d'analyses que l'AIDE n'est pas une société privée comme mentionné dans le tableau mais bien une société publique.

Un autre Commissaire demande pourquoi les actes des kinés chutent, il lui est répondu que l'activité est suspendue car le but de la Province n'est pas de rentrer dans une activité thérapeutique.

Il demande également pourquoi les radios ont diminué de 50%. Il lui est répondu qu'avant les radios d'ordre sportif se faisaient de manière systématique mais la performance et la pertinence des radios pulmonaires sont remises en question. Les radios ne sont plus justifiées s'il n'y a pas de suivi médical clinique important.

Un Commissaire demande pourquoi il y a beaucoup de non-conformités secondaires au niveau de l'accréditation et agréments du laboratoire.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

Il s'agit de précisions à apporter au niveau des procédures mais n'a aucun impact sur la fiabilité des résultats. L'accréditation n'est nullement mise en péril.

Il se questionne également sur le peu de contrats du laboratoire dans le cadre de l'analyse des eaux. Il s'agit ici de gros contrats au niveau d'administrations communales qui répondent aux appels d'offres mais ne sont pas suffisamment compétitifs par rapport à la concurrence.

Le Député en charge pose la question quant à savoir si la Province doit répondre à ces appels d'offres. Nous sommes en province de Liège un des rares laboratoires accrédités Belac et agréés Région Wallonne pour toutes les analyses d'eau potable. Or ces accréditations sont obligatoires. Il en résulte une demande accrue auprès du laboratoire de sous-traitance de la part de laboratoires qui cherchent chez nous un complément d'accréditation qu'ils n'ont pas.

Une remarque est faite quant aux nouveaux clients en 2011 car ceux-ci, dans le rapport, l'étaient déjà en 2010. La nouvelle directrice répond qu'elle n'a pas réalisé de comparaison entre le rapport de 2010 et celui de 2011.

Ce commissaire s'interroge également sur le bus « Sex'Etera », le rapport d'activité montre qu'il y a moins de projets, moins d'occupation, moins de visiteurs qu'en 2010 ? Y a-t-il des projets et/ou réflexions menés pour redynamiser ce bus ? Il est répondu que ce service a changé de cadre de direction et est maintenant rattaché au SPPF.

La Province est, pour ce Service, tributaire de la demande des écoles et associations. Le Député en charge explique la difficulté d'adhérer dans les écoles avec des thèmes tels que le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles. Il fait remarquer que pour qu'il y ait une demande, il faut généralement une personne qui s'implique dans la problématique.

Au niveau de la population scolaire, il faut pouvoir sensibiliser sans effrayer. La Province est impliquée dans la prévention contre le SIDA et les IST depuis des années.

On constate malgré tout une augmentation de la maladie dans la population hétérosexuelle puisqu'auparavant, le SIDA s'adressait aux toxicomanes et homosexuels mais la sensibilisation a fait en sorte qu'il y a une diminution de la maladie dans ces

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

réseaux de population.

Le Député pose question quant à savoir si cette sensibilisation n'avait pas été faite, qu'en serait-il aujourd'hui ?

Le rôle de la Province est de mettre en évidence que l'on peut soigner la maladie mais qu'on ne la guérit pas.

Plus d'autres questions n'étant posées, nous pouvons clôturer la séance et prendre acte du rapport d'activités. Merci pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. GABRIEL demain, M. BECKERS, M. STEIN, Mme BURLET. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BURLET, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

L'utilité des défibrillateurs n'étant plus à démontrer, la Province de Liège a acquis en 2006 et 2009, plusieurs défibrillateurs externes automatisés.

Un marché a d'ailleurs été lancé à destination des Communes, CPAS et associations sportives.

Pourriez-vous expliquer les différentes suites apportées par la Province de Liège sur cette problématique importante ? Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Monsieur STEIN, vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. STEIN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, chers Collègues.

Je pense que nous avons été tous, enfin probablement, sensibilisés au cours de ces derniers week-ends par les accidents qui se sont passés sur des terrains de sport à cause de la pratique sportive, notamment en Angleterre, ça a été très médiatisé, mais aussi dans notre pays, il y en a eu.

Alors, je voudrais bien savoir ce que la Province, plus particulièrement son département de la Santé et de la Qualité de la Vie qui, par ailleurs, nous le savons, dispose d'un service de

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

médecine du sport, ce que la Province souhaite, peut et va mettre en route pour tenter de se prémunir contre de tels accident. Je vise surtout comme public cible évidemment les sportifs amateurs et également les jeunes. Mais les jeunes étudiants qui étudient dans le secondaire et suivent par exemple les cycles de sport-études ou d'éducation physique et plus précisément ceux de nos étudiants qui fréquentent la Haute Ecole et qui suivent un cursus de bachelier agrégé en enseignement secondaire inférieur en éducation physique. Voilà, je vous remercie Monsieur le Député de bien vouloir répondre à cette question.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Les autres, le dossier reste ouvert.

Document 11-12/RA/12 : Rapport d'activités 2011 relatif au secteur « Le Tourisme ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 29 de l'ordre du jour (document 11-12/RA/12). Il a été soumis à l'examen de la dixième Commission et j'invite le rapporteur M. Abel DESMIT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DESMIT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Donc, votre dixième Commission s'est en effet réunie pour examiner le rapport d'activités 2011 relatif au Tourisme.

La Directrice commence par signaler le changement d'adresse du siège social de l'institution qui se trouve à présent Place de la République Française, 1 aux 5^{ème} et 6^{ème} étages.

Elle signale aussi qu'il n'y a pas de changement quant au nombre d'agents faisant partie du personnel mais met alors l'accent sur tous les efforts en matière de promotion donc notamment, ce qui est nouveau, l'édition de brochures nouvelles ayant pour sujet, le Ravel, les idées séjours, des Shop in Design.

Le budget destiné aux subsides est inchangé et avoisine le million d'euros.

Sur ce premier volet de la présentation, aucune question n'est posée.

C'est alors au tour du Directeur de Wégimont de broser un tableau de la situation en 2011. Pour le personnel, pas de

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

changement, les activités récurrentes ayant plus ou moins de succès, à peu près pareil, on y a créé un nouveau pôle d'attractions via le fonctionnement de ruchers pédagogiques, de balades contées ou encore de l'accueil de confréries.

En terme d'infrastructures, il convient de signaler les travaux de rénovation de la salle Nord, +/- 500 places et du parking qui sera mieux éclairé, avec les emplacements PMR et pour cars.

En fin d'exposé, une seule question est posée et est relative à l'heure de fin des 24 heures de Wégimont. Il est répondu que ce sera à 1H30 du matin.

La Directrice reprend alors le rapport concernant le Château de Harzé dont l'occupation est en hausse malgré la non activité de la roue à eau.

Puis du Domaine de Palogne avec un nombre de visiteurs en hausse et la poursuite des sondages archéologiques et relevés topographiques pour mieux exploiter ce site médiéval.

Ici aussi, une seule question : on veut acheter des kayacs, or les $\frac{3}{4}$ du temps, la rivière est inutilisable par manque de profondeur d'eau et quid de la protection de la nature ?

Il est répondu que l'achat ne nécessitera pas le raclage des fonds de tiroirs et qu'on veillera à ne pas racler le fond de l'eau. Voilà, c'est ce qu'on a laissé entendre.

On passe alors à l'examen de l'important dossier de Blegny Mine où la reconnaissance de l'UNESCO est toujours attendue pour fin juin 2012.

En termes de statistiques, notons que les visiteurs belges sont légèrement en baisse, les visiteurs étrangers en hausse, qu'on y a organisé 267 croisières organisées sur le bateau, 1.327 animations pour les classes Taupy et 2.500 passagers en plus pour le bus DPPP donc Découverte du Patrimoine Pédagogique de la Province.

On passe enfin à l'asbl Centre Nature de Botrange pour lequel il faut rappeler la fusion entre l'asbl et le Conseil de gestion. On relève l'activité constante du Char à banc et, immédiatement, un Conseiller demande s'il ne faudrait pas remplacer le tracteur par des chevaux de trait ?

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

Il lui est rappelé que des itinéraires de découvertes sont parfois très pentus et que les chevaux en souffrent. On a donc tiré un trait sur les chevaux de trait et on a choisi la race des chevaux-vapeurs.

Par ailleurs, outre l'organisation de promenades guidées, on y organise aussi des expos et marchés de Noël, de champignons et d'artisanat local. Suite à une question sur la création d'une liaison Gare de Waimes - Centre Nature, le Député signale qu'il n'a aucune information y relative à ce jour.

Enfin, la dernière question concerne la vente de produits des agriculteurs. Sont-ils sollicités ? Si c'est oui, qu'est-ce qu'on fait ? Il lui est répondu qu'au Centre Nature évidemment, les produits sont des produits nature, des produits des artisans locaux et on organise également des marchés locaux.

Voilà, sur ce, votre Commission a pris acte.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Mme WATHELET. Y a-t-il d'autres intervenants ? Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme WATHELET, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

A l'occasion du rapport d'activités des différents départements provinciaux et notamment du Tourisme, le groupe CDH-CSP souhaite rappeler quelques suggestions qu'il a émises au cours de cette mandature.

Nous voudrions revenir sur la séance thématique Tourisme de juin 2008. Nous y évoquions différents secteurs, la Province de Liège, terre de pèlerinage, le tourisme industriel et le tourisme d'affaires.

S'il y a eu bien des avancées, nous voudrions plus particulièrement insister sur le tourisme d'affaires. En effet, depuis un certain temps, on sent un essoufflement dans l'institution existante, Liège Congrès, des idées et suggestions ont été lancées pour susciter un nouveau dynamisme, un nouvel essor.

M. le Député peut-il nous confirmer qu'il y a des projets dans ce sens et peut être en instituant un rapprochement plus étroit avec la FTPL.

Un autre souhait est la réhabilitation de la tour de la

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

Gileppe qui fait à nouveau l'objet d'une émission consacrée aux travaux inutiles. Nous savons qu'une asbl gère ce site mais la Province y occupe une place importante, notamment la Présidence.

Nous savons par ailleurs que le problème des ascenseurs est de la compétence de la Région Wallonne et que l'asbl a lancé un appel public afin de trouver un nouveau concessionnaire du site. Mais nous demandons encore à Monsieur le Député de veiller à ce que cette asbl réhabilite ce merveilleux site dans les meilleurs délais pour que les nombreux visiteurs trouvent enfin un accueil digne de ce nom tant au sommet de la tour qu'à la salle d'accueil en bas.

Enfin, nous nous posons beaucoup de questions quant à l'avenir des Prés de Tilff, il semble qu'ils n'ouvriront pas cette année, pas plus que l'année dernière d'ailleurs.

Notre question ici est donc claire, pourquoi la Commune d'Esneux ne prend-elle pas la main ? Et la Province devrait-elle suppléer à cette carence ? Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Monsieur Balduin LUX. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LUX, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

J'ai une question. On a noté dans le rapport d'activités du Tourisme 2011 que c'était une année difficile pour nos sites touristiques.

Alors j'ai eu une idée, des bicyclettes électriques ont le vent en poupe je crois. De plus en plus de personnes pratiquent ce type de tourisme. Donc, un marché en évolution. Peut être aussi pour nos sites touristiques comme Blegny vers Val-Dieu par exemple, de Wégimont vers le Ravel jusqu'à Hombourg, de Hombourg vers l'autre Ravel à Raeren, à Jehay, Harzé etc.

Dans l'Est de la province, une initiative s'est créée en louant des vélos électriques à 21 € le jour, avec recharge ou échange de batterie sur des emplacements précis. L'écho est positif, on espère d'avoir un atout touristique en plus.

Alors, ma question est : est-ce envisageable que la Province devienne partenaire d'une telle initiative ? Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2012

Le dossier reste ouvert. Concernant le point complémentaire et les deux questions d'actualité, on me dit que certaines personnes doivent partir donc on fait tout demain ? On commence par là M. Pire ?

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- Oui, demain Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Ca va.

VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2012, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Demain à 15H00 précise.

La réunion publique est levée à 17H05'.